

51 May 17
Nous soussignés François Le Breton
parent au quatrième degré de Pierre Ledue fils
mineur de défunts Julien Ledue et Anne Guichard.
Guillaume Ledue parent au même degré, Pierre
nicol, Guynolay nicol, Olivier Ledue et Jan
picand parents au troisième degré dudit mineur
In l'estor paternel, René moullieront. parent
au troisième degré ^{a cause de Janna. la femme de ma femme} René nicol, nicolas Cavallier
a cause de Janna. la femme de ma femme Guynolay la
huedé a cause de Elizabeth Brohan. ma femme. parents
au même degré, mathias Le Scandron. parent d'utérin au
quatrième degré, et Jan Baptiste Guenon. au quatrième degré
Les Sieurs du Costé maternel demeurants tous en la paroisse
de Sabatz, Donnons pouvoir et procuration a maître
mathurin Cararo procureur au Siège Royal de Guenande
de Comparoître devant nous au Greffe dudit Siège
devant messieurs Les Juges, et de déclarer In nos noms
que nous avons une parfaite Connoissance de la
Recherche du mariage que fait ledit Pierre Ledue mineur
de la personne de Olive Le Garce fille de François Le Garce
et de Janna Loyscau demeurant au Bourg parossial de Lune
de Vieille d'venues, laquelle Recherche nous agréons et consentons
que le mariage dudit Pierre Ledue avec ledite Olive Le Garce
soit permis et decreté de Justice pour estre ensuite

Sollemnisé en face de notre moue La Sainte Eglise
Catholique apostolique Romaine a la maniere
accoutumée, déclarant & approuver tout ce que
fera ledit procureur Constitué Sans
En faire de dévotion fait au Bourg
de Bratz sous nos Seings. Ce Dimanche premier
may mil sept Cens Cinquante
Sept Interligne a l'aux de femme de ma femme approuvé
François Le Breton René mouilleron

Pierre nichol Olivier Leduc
Guillaume Leduc René nichol

Mathias Leduc andron nicolas Couassin
Guillaume Leduc nicol Jean Baptiste Guérin
Jean picau Guiraldai Le Ruede

Pontolle a queneude le Dimanche may 1553
A Bourg Sol.

